

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du 13 février 2014 relatif pour l'année 2014 à la date de réunion de la Commission nationale d'habilitation donnant avis sur les demandes d'habilitation nationale des personnes morales de droit privé à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**

NOR : AGRG1403676A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,  
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 230-12,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La date de la Commission nationale d'habilitation est fixée pour l'année 2014 au 26 mai 2014.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'alimentation :

*Le directeur général adjoint,  
chef du service de la coordination  
des actions sanitaires - CVO,*

J.-L. ANGOT